

pe d'égalité l'applique à toute personne, quelle que soit son origine, son sexe, sa classe sociale, sa fortune, ses idées politiques et ses croyances. La liberté de conscience, de réunion, d'association et de circulation; l'inviolabilité du domicile et de la correspondance, le droit d'accès aux emplois et charges publics, l'électorat et l'éligibilité à partir de 23 ans et autres droits non moins importants, sont amplement reconnus dans le chapitre: "garanties individuelles et politiques."

2° La Religion. - L'art. 3 pose en ces termes le principe qui inspire la politique républicaine à l'égard de la religion: "L'Etat espagnol n'a pas de religion officielle." Et c'est en application de ce principe que toute religion sera considérée comme une association soumise à une loi spéciale, et que l'Etat n'aidera ni favorisera aucune d'elles. La liberté de conscience la plus large est assurée, mais la pratique des cultes restera privée, à moins d'une autorisation spéciale du Gouvernement.

3° L'Enseignement. - Le service de l'Enseignement constitue une attribution essentielle de l'Etat; le système de l'ensemble des établissements scolaires sera celui de l'école unifiée; l'enseignement sera laïc et aura pour méthode et pour base, le travail inspiré par la notion de solidarité humaine; des lois viendront faciliter à tous les espagnols nécessaires l'accès à tous les degrés de l'enseignement public; enfin, la Constitution établit le principe de la gratuité de l'enseignement primaire.

4° La Propriété. - L'article 44 déclare que toute la richesse du pays quel qu'en soit le propriétaire, est subordonnée aux intérêts de l'économie nationale. La subordination à l'intérêt national se traduit par l'expropriation, la socialisation, la nationalisation et le contrôle des entreprises. La confiscation est absolument défendue. Les nationalisations doivent se limiter aux services publics et aux exploitations qui affectent l'intérêt commun dans les cas où les besoins sociaux l'exigeraient. Quant à l'expropriation, la Constitution adopte le procédé d'une "indemnité convenable" à moins qu'une loi future n'en dispose autrement. Enfin, elle prévoit une loi réglant le contrôle de l'exploitation et la coordination des industries et entreprises si la nationalisation de la production et les intérêts de l'économie nationale l'exigeaient.

5° Le Travail. - Les articles 45 et 46 énoncent deux règles positives ayant trait au travail: La première déclare que le travail sous ces diverses formes est une obligation sociale; la seconde assure aux travailleurs en général les conditions nécessaires à une existence digne. Et le même article 46 prévoit tout un plan de législation sociale qui devra être capable d'assurer aux travailleurs, aux paysans et aux pêcheurs, ces conditions nécessaires à une existence digne, jugée indispensable par les législateurs républicains.

6° Justice et Finances. - Les articles consacrés à la Justice et aux Finances viennent ratifier le caractère démocratique de la Constitution sans qu'ils apportent aucune nouveauté substantielle. Signalons seulement en ce qui concerne la Justice, la suppression de toute juridiction spéciale en considération des personnes et des lieux à l'exception de l'Etat de Guerre, et la création du Tribunal des Garanties Constitutionnelles, qui doit se charger notamment de régler les différends entre l'Etat et les régions autonomes.

7° Politique Internationale. - Art. 6: L'Espagne renonce à la guerre comme instrument de politique nationale.
Art. 7: L'Etat Espagnol respectera les règles universelles de Droit International en les incorporant à son droit positif."